

Paris, le 16 décembre 2020

## MEDECINS LIBERAUX : JUSQU'OU IRONT-ILS ?

A l'heure où le gouvernement répète à qui veut l'entendre qu'il veut faire reposer la vaccination sur la médecine de ville, et mettre les médecins de proximité au centre d'une prise en charge précoce de la Covid 19, il accumule les mauvais signes contre les médecins libéraux !

La loi de financement de la Sécurité sociale a montré le mépris du gouvernement vu les moyens financiers qu'il prévoit pour la médecine de ville. Dans cette même loi, le gouvernement renie la parole de l'Etat sur son engagement de supprimer l'article 99, engagement formalisé par écrit par la ministre de la Santé de l'époque. Cette disposition est la négation même du dialogue conventionnel puisqu'elle permet au directeur de la CNAM de baisser unilatéralement les tarifs médicaux.

Afin de ne pas être en reste, à l'heure où la démographie médicale est en berne, le gouvernement publie un décret donnant tous pouvoirs discrétionnaires aux directeurs de caisses d'assurance maladie pour déconventionner un médecin qui ne serait pas dans les clous. Bien sûr il est hors de question de défendre la fraude d'où qu'elle vienne. Mais les termes de ce décret laissent libre court à toute interprétation et donc ouvrent largement les portes de l'arbitraire.

Décidément, ce gouvernement les accumule et les signaux négatifs se multiplient...

Quel mépris pour la médecine libérale que pourtant les Français aiment et à laquelle ils sont tant attachés !

La CSMF demande donc au gouvernement une nouvelle fois de se ressaisir avant que le fossé ne soit total...

Dr Jean-Paul Ortiz - Président  
06 07 86 08 83  
[jp.ortiz@csmf.org](mailto:jp.ortiz@csmf.org)

Relations presse : Adrien Chapron  
01 43 18 88 17 / [com@csmf.org](mailto:com@csmf.org)

**Suivez toute l'actu de la CSMF : [Facebook](#) [Twitter](#) [You Tube](#) [www.csmf.org](http://www.csmf.org)**

*Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spé-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.*

*Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.*

*Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.*